

LE BULLETIN

DES AGRICULTEURS

Le sol est notre plus grande force

MONTREAL, 19 JUILLET 1934

CINQ SOUS LE NUMERO

VOLUME 19 — No 29

Dites-nous ce que vous en pensez

Une enquête nouvelle

L'agriculture, ses intérêts, ses progrès possibles: c'est, naturellement, le principal souci de ce journal. C'est pour assurer le progrès agricole qu'il existe d'abord.

Sur les conditions de ce progrès, nous voudrions interroger tous ceux qui s'y intéressent. Et voilà pourquoi nous ouvrons aujourd'hui une enquête.

Nous demandons à nos amis de nous dire, soit sous leur signature, soit sous un pseudonyme accompagné de signature, ce qui devrait, à leur avis, être fait pour le progrès de l'agriculture, pour le bien-être des "habitants".

Entendons-nous bien: il ne s'agit pas de dire simplement que l'agriculture est une chose intéressante, qu'elle mérite la sympathie de tous.

Là-dessus nous sommes d'accord, et ce serait perdre notre temps et notre espace que d'imprimer des généralités déjà connues.

Ce qu'il nous faut, c'est un ensemble de choses claires, précises, pratiques: c'est que des cultivateurs qui connaissent leur affaire viennent dire à leurs confrères et au public: voici ce qui devrait être fait, voici ce que le gouvernement pourrait faire, voici ce que nous pourrions faire.

Ce qu'il nous faut, c'est que ceux qui ont réussi viennent dire: Voici comment je m'y suis pris.

Car, rien ne vaut l'exemple d'une bonne réussite.

* * *

Rappelez-vous que ce journal est votre journal, que vous pouvez y échanger vos idées et qu'il sera d'autant plus intéressant, d'autant plus utile, que plus de cultivateurs compétents y mettront la main, feront profiter leurs confrères du fruit de leur travail et de leur expérience.

Nous vous attendons...

LA DIRECTION DU
"BULLETIN DES AGRICULTEURS"

Le livre de l'agriculture

L'eau est le principal agent d'érosion qui forme le sol

Comment la glace désagrége le roc par la congélation — Origine des terrains d'alluvion — L'action des végétaux — Les sols de Québec ont été formés par les glaciers et l'eau

Lors de la dernière chronique sur la formation du sol, nous en étions au chapitre de l'action de la glace, de l'eau et des végétaux pour constituer le sol arable. Nous rappelons que cette série de causeries sont puisées dans le *Manuel de l'Agriculteur* publié par MM. les professeurs de l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

* * *

L'eau, en se transformant en glace, augmente de volume. Si cette congélation se fait dans les fissures des roches, la dilatation aura pour effet de faire fendre ces roches. Les glissements de roc qui se produisent à peu près chaque printemps sur les flancs du Cap Diamant (Québec) sont dus à l'action de la glace formée dans les fissures des schistes (roches constituées de lits de différentes épaisseurs).

Toutefois, durant la période glaciaire, la glace accomplissait un travail de formation des sols beaucoup plus important que celui que l'on peut noter aujourd'hui. Cette couche énorme de glace avançait et usait une quantité considérable de roches. Tous ces matériaux arrachés aux régions traversées par ces glaciers furent transportés vers le sud. Lorsque le réchauffement du climat fit fondre ces glaciers et par conséquent arrêta leur marche, les matériaux qu'ils entraînaient restèrent sur place.

La plupart des débris de roches entraînés par ces glaciers se trouvaient surtout à l'avant: comme la fonte s'est produite au sud du Québec, dans les États-Unis, les sols formés par les glaciers sont rares dans notre province. Or, leur dépôt le nom de moraine. Ce sont des sols constitués de glaise mélangée à des cailloux arrondis.

Action de l'eau

L'eau est le grand dissolvant de la nature, elle finit par faire fondre à peu près tous les corps avec lesquels elle vient en contact. Elle exerce ce même effet sur le roc qu'elle ne peut rencontrer sur son parcours. C'est pourquoi l'eau, qui circule au travers de la pierre, se charge toujours de toutes sortes de matières minérales (eau dure, eau minérale) qu'elle leur enlève; c'est dire l'action désagrégeante de l'eau sur le roc. En réalité elle est le principal agent de décomposition du roc et de la formation des sols.

En plus de dissoudre certains composés du roc, l'eau en mouvement charrie de très grandes quantités de grains de roche. C'est l'eau qui a érodé dans les plaines les cailloux de terre planes qu'on appelle terrain d'alluvion ou "fond".

L'eau résultant de la fonte des glaciers forma des fleuves géants qui sont pour la plupart disparus aujourd'hui. Tout le long de leur parcours ils laissèrent déposer une certaine quantité de débris de roches qu'ils contenaient. C'est dans le lit de ces grands fleuves d'autrefois que nous cultivons aujourd'hui nos sols les plus fertiles. Les terres fortes de la région de Montréal, de la vallée du Richelieu et des rives du Saint-Laurent, de nos jours, sont des terres qui ne sont que des anses de particules de roc qu'ait alors le St-Laurent. Les terres plus sablonneuses que nous remarquons à une plus haute altitude nous indiquent où se trou-

Pour attraper l'écureuil, le renard fait le mort; quand le petit curieux, incapable de résister à la tentation, arrive à sa portée, il le saisit d'un bond. Il chasse aussi à la saute, mais le plus souvent par surprise. Un cri de souris l'attire invariablement; car si le poullet, sauvage ou domestique, est son rival, il se nourrit surtout de petits rongeurs. Il mange aussi des reptiles, des insectes et des fruits. En temps d'abondance, il conserve le surplus de ses chasses dans un garde-manger, au fond de son terrier.

La belle queue du renard, mieux fournie sous les climats froids, n'est pas un appendice purement ornemental. C'est le manchon de l'animal qui, pour dormir, y cache son nez et la plante de ses pieds, particulièrement sensibles au froid. Elle a pour défaut de s'imbiber d'eau et de retarder sa marche. Il s'arrête alors et la comprime comme nous faisons d'une éponge.

La fourrure du renard est précieuse — qu'on l'ait l'imité très bien avec la peau du lièvre arctique, du chat ou du chien domestique — et les traqueurs lui font une guerre continuelle. Pour l'attraper, ils mettent quelquefois à profit la répugnance du renard à se mouiller les pattes, et placent leurs pièges de fer sous une fausse pointe de rocher, dans un ruisseau.

(1) Du livre: *Nos animaux chez eux* par Claude Melançon, à la librairie du Devoir, Montréal, 50 sous francs.

Le texte définitif et amendé des deux lois de l'industrie laitière adoptées à la Législature

La nouvelle législation ressemble au bill fédéral du "Marketing Board" quant à l'industrie laitière et au commerce

La Commission a commencé ses enquêtes — Bataille possible devant les tribunaux

Une des lois les plus graves de conséquences qui aient été adoptées au cours des deux dernières sessions provinciales, c'est la loi des produits laitiers.

Elle est la résultante d'abus criants dont les cultivateurs-producteurs ont été victimes, et surtout du sabotage du marché du lait par les magasins à chaîne. Ces derniers vendaient le lait à prix dérisoire pour attirer la clientèle, à titre de "leader", comme on appelle dans le commerce.

La nouvelle loi ressemble au bill fédéral du "Marketing Board" quant à l'industrie laitière et au commerce. La Commission de l'industrie laitière, nommée récemment, a commencé ses enquêtes; il se peut que nous assistions tout prochainement à une bataille régulière devant les tribunaux sur la légalité de la loi. Aussi nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant le texte définitif et amendé des deux lois de l'industrie laitière. La première a été adoptée lors de la session de 1933 et amendée à la session de 1934. La seconde a été adoptée au cours de la session de 1934.

Loi concernant le lait et les produits laitiers

1. La présente loi peut être citée sous le titre de *Loi des produits laitiers*.

2. Pour l'interprétation de la présente loi, à moins que le contexte ne comporte un sens différent:

(1) Le mot "acheteur" signifie celui qui achète le lait ou la crème directement aussi bien que celui qui les reçoit pour les revendre ou pour les fabriquer pour le compte des producteurs;

(2) Le mot "beurre" signifie le produit alimentaire, extrait exclusivement du lait ou de la crème, ou des deux, et additionné ou non d'une matière colorante, de sel ordinaire ou d'autres préservatifs inoffensifs;

(3) Le mot "commission" signifie la Commission de l'industrie laitière de la province de Québec;

(4) Le mot "crème" signifie la partie du lait qui monte à la surface lorsqu'il est mis au repos ou qui en est séparée par la force centrifuge; elle contient le gras du lait et une proportion variable de tous les autres éléments du lait; (dans cette définition, le mot lait a le sens donné dans sa propre définition);

(5) Les mots "crème à la glace" signifient le produit congelé fait avec de la crème et du sucre (saccharose), ou avec du lait, de la crème et du sucre (saccharose) ou avec des produits dérivés du lait, et additionné de matières colorantes, d'arômes, de fruits, d'amandes, de gelatine, de gomme adragante, ou de toute autre substance comestible;

(6) Le mot "diplôme" signifie le certificat de compétence donné par l'Ecole de laiterie de la province de Québec;

(6a) Les mots "distributeur de produits laitiers" signifient toute personne, société, association, compagnie ou corporation qui vend ou livre du lait, de la crème, du beurre, du fromage ou de la crème à la glace, achetés d'un marchand de lait ou d'un autre distributeur, pour les revendre dans l'état où elle les a reçues ou après transformation;

(6b) Le mot "essayeur" signifie la personne préposée à l'échantillonnage du lait et de la crème, afin de déterminer, par l'épreuve au Babcock, la teneur en matière grasse de ce lait et de cette crème;

(7) Le mot "fabrique" signifie tout établissement qui reçoit du lait ou de la crème pour être vendu en nature ou pour être converti, en tout ou en partie, en beurre, fromage, lait condensé, lait évaporé, lait en poudre, crème à la glace ou autre produit du lait, dans l'établissement même ou ailleurs;

(8) Le mot "fournisseur-producteur" p.s. ("producteur-fournisseur") signifie:

a) Toute personne, société, association, compagnie ou corporation qui vend ou livre du lait ou de la crème provenant de son troupeau; ou

b) Toute société coopérative ou tout syndicat coopératif, formés dans le but de vendre du lait ou de la crème pour le compte de ses membres et des autres producteurs agissant par son entremise;

(9) Le mot "fromage" signifie le produit sain fabriqué avec du caillé obtenu par la coagulation du lait, de la crème, du lait écrémé ou de tout mélange de ces produits par la présure, l'acide lactique ou autres agents; le caillé peut être cuit ou non, pressé ou non, et mûri par des ferments; (dans cette définition, le mot lait a le sens donné dans sa propre définition);

(10) Le mot "inspecteur" signifie toute personne nommée comme tel en vertu de la présente loi ou de ses règlements;

(11) Les mots "inspecteur général" signifient l'inspecteur général des produits laitiers nommé en vertu de la présente loi;

(12) Le mot "lait" signifie le produit obtenu par la traite complète et ininterrompue d'une ou de plusieurs vaches saines, convenablement nourries et entretenues, à l'exclusion du lait obtenu pendant les trente jours qui précèdent et les huit jours qui suivent la parturition, ou pour toute autre période de temps nécessaire afin de rendre le lait exempt de colostrum;

Le lait pour consommation à l'état nature doit contenir au moins 3.25% de gras de lait, et pas moins de 8.5% de solides non gras.

Le lait ne doit contenir ni préservatifs, ni antiseptiques, ni aucune substance étrangère, ne doit présenter aucun caractère physique anormal et ne doit pas avoir été mouillé ni écramé. Sa saveur et son odeur ne doivent révéler aucune souillure;

(13) Les mots "marchand de lait" signifient toute personne, société, association, compagnie ou corporation achetant ou recevant des cultivateurs ou autres producteurs, du lait ou de la crème, soit pour les revendre à l'état nature, soit pour les transformer pour fins commerciales en crème, crème à la glace, beurre, fromage, lait condensé, lait évaporé, lait en poudre ou autres produits du lait;

(14) Le mot "ministre" signifie le ministre de l'agriculture de la province de Québec;

(15) Le mot "règlement" ou "réglements" signifie tout règlement édicté en vertu de la présente loi.

Permis

3. Nul ne peut exploiter une fabrique sans avoir au préalable obtenu un permis d'exploitation de l'inspecteur général. Ce permis est octroyé gratuitement sur demande écrite, à l'époque et aux conditions exigées en vertu de cette loi ou de ses règlements. Avant d'émettre ce permis, l'inspecteur général doit s'assurer de la solvabilité du requérant, et voir à ce que toutes les conditions requises pour l'obtention de ce permis aient été remplies.

4. Toute fabrique est tenue de se procurer les services d'un essayeur, porteur d'un diplôme et d'un permis d'essayeur.

Toute fabrique de beurre ou de fromage doit se procurer, en outre, les services d'un fabricant de beurre ou de fromage, selon le cas, qui doit être porteur d'un diplôme et d'un permis de fabricant de beurre ou de fromage.

L'inspecteur général décerne ces permis.

L'inspecteur général peut accorder à une même personne un permis d'essayeur et un permis de fabricant de beurre et de fromage. Dans ce cas, cette personne peut remplir seule les deux fonctions dans une même fabrique.

5. Toute fabrique est soumise à l'inspection ordonnée par la présente loi ou ses règlements.

6. Il est loisible à l'inspecteur général ou à son représentant d'examiner la comptabilité de toute fabrique.

7. Le propriétaire, ou le gérant de toute fabrique et tout distributeur de produits laitiers sont tenus de faire, d'après une formule spéciale et dans les délais fixés par l'inspecteur général, tout rapport jugé nécessaire par ce dernier.

8. Tout marchand de lait est tenu de fournir une garantie du paiement des sommes qu'il doit ou pourra devoir à ses fournisseurs-producteurs.

Cette garantie doit être déposée au bureau de l'inspecteur général, sans frais.

Cette garantie est fixée à mille dollars pour tout marchand de lait débutant dans ce commerce; pour les autres, la garantie est fixée par l'inspecteur général, en tenant compte de l'échelle établie par la commission et de la moyenne des opérations effectuées pendant les trois mois qui ont précédé la demande du permis, qui doit être faite

au bureau de l'inspecteur général. La garantie peut prendre la forme d'un dépôt d'argent ou d'un dépôt de valeurs; mais dans ce dernier cas, nulles valeurs ne pourront être acceptées autres que celles reconnues par l'article 8 de la loi des compagnies de fideli-commis (chap. 248).

La garantie peut aussi être constituée par une police de garantie émanant d'une compagnie approuvée par la commission.

Cette garantie peut aussi être fournie par une banque à charte du Canada, suivant la forme et les conditions déterminées par l'inspecteur général.

L'inspecteur général peut, quand la chose lui paraît raisonnable, ajuster le montant de la garantie aux fluctuations du montant des opérations de toute fabrique ou à la solvabilité de son propriétaire.

Ces valeurs doivent être déposées par l'inspecteur général entre les mains du trésorier de la province, sujet aux ordres de tout tribunal compétent ou aux dispositions de l'article 10.

Dépôt incessible et insaisissable

9. — Si la garantie, faite en vertu de la présente loi, est constituée par un dépôt d'argent ou par des valeurs négociables, ce dépôt est incessible et insaisissable, à moins que le transport n'en soit fait en faveur d'un ou des producteurs-fournisseurs ou que la saisie n'en soit faite par un ou des producteurs-fournisseurs pour le paiement de leurs créances.

10. — Si un ou des producteurs-fournisseurs se plaignent par écrit à l'inspecteur général du fait qu'un marchand de lait est en retard dans ses paiements, l'inspecteur général doit avertir par écrit le marchand de lait retardataire, et si, après le délai fixé, ce marchand de lait n'a pas, à la satisfaction de l'inspecteur général, effectué les paiements qu'il doit, l'inspecteur général peut déclarer ledit dépôt forfait en faveur de tous les producteurs-fournisseurs créanciers. Dans ce cas, l'inspecteur général donne avis par écrit à tous les producteurs-fournisseurs créanciers de ce marchand de lait d'avoir à présenter leurs réclamations dans un délai fixé dans l'avis, et toutes les créances seront payées à même ledit dépôt. Si le dépôt est insuffisant, les créanciers seront payés au prorata de la somme de la garantie.

Si le dépôt est constitué par des valeurs négociables, l'inspecteur général les réalisera en les négociant aux meilleures conditions du marché. Si la garantie est constituée par une police de garantie, l'inspecteur général ou son représentant autorisé avisera la compagnie du défaut de ce marchand de lait.

Il en est de même si la garantie a été fournie par une banque à charte du Canada.

11. — Les sociétés de fabriques de produits laitiers constituées en corporation en vertu de la loi des sociétés de fabrication de beurre et de fromage, (chap. 66) et de la loi des sociétés de patrons de fabriques de produits laitiers, (chap. 67), les sociétés coopératives agricoles formées en vertu de la loi des sociétés coopératives agricoles (chap. 57) et les syndicats coopératifs agricoles formés en vertu de la loi des syndicats coopératifs de Québec (chap. 254), pourront, à l'inspecteur général le juge à propos, être exemptées de fournir la garantie mentionnée à l'article 8.

Tout propriétaire d'une fabrique de beurre ou de fromage, ou de beurre et de fromage, qui opère pour le compte de l'une des sociétés ci-dessus énumérées, peut aussi être exempté de fournir ce dépôt.

La Commission

12. — Il est loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'instituer une commission sous le nom de "La commission de l'industrie laitière de la province de Québec", formée de pas moins de trois et de pas plus de cinq membres.

(2) Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme les membres de la commission, lesquels restent en

(Suite à la dernière page)

Le prêt agricole

Le lieutenant-gouverneur en conseil réduit des honoraires et supprime diverses charges imposées sur les propriétés, quand il s'agit de prêts consentis par la Commission du prêt agricole

Lors de l'avant-dernier numéro du *Bulletin*, nous avons fait la revue des activités agricoles de la dernière session de la Législature. Nous avons notamment mentionné qu'à la suite d'une motion de M. Antonio Elie, député cultivateur de Yamaska, le gouvernement s'était rendu à sa demande et avait adopté une loi pour réduire les frais d'enregistrement et de recherches, pour les prêts consentis par la Commission du prêt agricole.

Dans cette loi, le gouvernement se réservait le droit de supprimer ou diminuer certains droits payables aux notaires ou à d'autres officiers.

Or le gouvernement provincial, s'autorisant de cet article, a publié dans la Gazette Officielle, du 7 juillet dernier, un arrêté ministériel qui a maintenant force de loi et qui réduit certains honoraires, et aussi certains droits.

Lorsque la Commission donne un avis faisant connaître le nom de l'emprunteur et les numéros des immeubles en garantie, à un registraire, à l'effet qu'un prêt est autorisé jusqu'à la date de l'enregistrement du document complétant la garantie hypothécaire de la Commission, cet avis n'est pas sujet à enregistrement.

"24. Les registraires, à traitement fixe ne doivent rien réclamer, et les autres registraires ne doivent charger que 60 pour cent des honoraires déterminés ci-dessus, dans les cas suivants:

1) Sur les certificats de recherches demandés et sur les recherches faites ou demandées, au sujet des lots désignés dans l'avis par ou pour l'emprunteur, par le surintendant du conseil provincial du prêt agricole ou par l'officier nommé conformément aux dispositions de l'article 21 de la loi du prêt agricole, tel qu'édicte par la Loi 24 George V, chap. 25, ou par toute autre personne;

2) Sur les copies de documents demandées par les mêmes personnes au sujet des mêmes lots;

3) Sur les enregistrements faits à la demande de la Commission du prêt agricole canadien, y compris l'enregistrement de tous les documents requis pour établir la chaîne des titres des lots désignés dans l'avis".

Certifié,

Wm LEARMONTH,

Député greffier Conseil exécutif

4085—0

En plus, lorsque la Commission fait vendre la propriété pour se rembourser du prêt, le shérif ne prendra plus une commission de 2-1-2 pour cent sur la vente calculée sur la base minima de la plus haute évaluation municipale, ni une commission de 1 pour cent pour le fonds des palais de justice et prisons.

Voici la partie de l'arrêté ministériel à cet effet:

1) La commission de deux et de

mi pour cent visée par l'article 2 de la Loi des salaires de certains officiers de justice (chap. 155), et que le droit de un pour cent visé par l'article 13 de la Loi des palais de justice et prisons (chap. 156), ne seront pas percevables sur la vente d'un immeuble faite:

a) A l'instance de la commission, en vertu de la présente loi ou sur exécution d'un jugement rendu en la manière ordinaire;

b) A l'instance d'un tiers, lorsque l'immeuble garantissait un prêt fait par la commission;

2) Aucun droit ne sera payable à la Couronne sur l'enregistrement des actes constatant un prêt à un emprunteur, sur les recherches faites dans les bureaux d'enregistrement et sur les certificats émis par les registraires pour le bénéfice d'un cultivateur qui sollicite un prêt à la commission;

3) Les publications d'avis dans la Gazette Officielle de Québec annonçant la vente d'un immeuble garantissant un prêt fait par la commission, seront gratuites.

Certifié, Wm LEARMONTH, Dep. Greffier Conseil exécutif, 4085—0

Chez les animaux (1)

(Reproduction interdite)

LE RENARD ROUX: Vulpes fulva (Desmarest). Ang.: Red Fox. Black Fox. Long.: 40 po. Queue: 12-1-2 po. Poids: 8-10 lb. Couleur: blanc, varié de noir, de gris et de blanc.

Le renard est un petit chien au museau pointu et à la queue bien fournie. L'espèce la plus répandue dans le Québec, porte d'habitude une livrée rousse, mais qui peut varier beaucoup. Les renards roux, argentés ou croisés étant tous issus des renards roux et pouvant se trouver dans la même litière.

Comme sa couleur, son intelligence varie avec les individus. Tous les renards ne sont pas des prodiges d'astuce, capables de déjouer les trappes les plus habiles. Quelques-uns sont presque stupides. Certains naturalistes prétendent même que plus ils sont beaux, plus ils sont bêtes. Mais, en général, le renard fait bon usage des sens subtils et de la faculté d'observation dont la Providence l'a doué.

Le renard s'accouple pour la vie. S'il ne revient pas tous les soirs coucher au terrier commun, il y retourne périodiquement pour aider à nourrir les renardeaux, au nombre de quatre à neuf. D'habitude, il cache son butin de chasse à quelque distance du terrier, afin d'exercer l'odorat de ses petits. Et pour développer leurs instincts de chasseurs, il leur apporte des proies vivantes. Afin que son terrier, creusé à une quinzaine de pieds sous terre dans une levée sablonneuse et souvent tapissée d'herbes sèches, soit toujours confortable et propre, il aide la femelle, à transporter à l'extérieur les déchets et les excréments des renardeaux.

De son côté, la femelle est un modèle de dévouement pour ses petits. S'il arrive qu'un homme les lui enlève, elle risque bravement sa vie pour les délivrer.

Mâle et femelle chassent souvent de concert. Un servent de rabatteur à l'autre.

Le centenaire de Saint-Jérôme

Voici le programme des fêtes du centenaire de Saint-Jérôme qui auront lieu les 2 et 3 septembre.

Le dimanche, 2 septembre.

Fête religieuse. a) A 10 h. 30 de l'avant-midi, à l'église paroissiale, messe pontificale, adresse à l'archevêque, sermon, programme musical approprié. b) A 3 heures de l'après-midi, manifestation à "La Chapelle", paroisse de Saint-Jérôme, où une plaque commémorative sera dévoilée. Allocution par M. le curé, par le maire de la paroisse, et M. Louvigny de Montigny. c) Le soir, banquet au couvent aux invités d'honneur et concert public en plein air.

Le lundi, 3 septembre.

Fête civile: a) Le matin, à 8 heures, messe au cimetière; b) promenade du "Souvenir", avec chars historiques. A 10 h. réunion au parc Labeille, au pied du monument du curé Labeille. Inauguration de deux petits monuments dans le parc. Allocution du curé et du maire de la ville. Dévoilement de plaques commémoratives, en bronze, aux endroits suivants: Au marché, courbe allouette; à l'hôtel de ville, courbe allouette; à la minoterie Langwell (moulin); à l'école, courbe allouette; à la maison Scott (maison de Martigny), courbe allouette.

cution; au terrain de l'ancien collège (propriété Vanier), courbe allouette; à la vieille école, courbe allouette; le cortège de la procession du "Souvenir", se rendra au parc de l'ancien terrain de l'Exposition.

Dans l'après-midi: dîner champêtre sur le terrain de "La grosse érablie", genre pique-nique à la bonne franquette. Réunion des anciens résidents de Saint-Jérôme, qui signeront leur nom dans un registre.

Jeux d'autrefois et d'aujourd'hui: violonneux, danseurs, chanteurs. Recits du bon vieux temps. Concours et jeux divers. Carrousel pour enfants, etc. Musique et fanfare.

Le soir: concert public. Feu d'artifice. Illumination.

Le siège central de l'organisation des fêtes est au no 78 avenue Legault, tél. 193. On y trouvera tous les renseignements désirés concernant le programme des fêtes, les logements, etc.

Tous les anciens de Saint-Jérôme sont priés d'aller s'y inscrire dans un registre qui sera conservé comme souvenir du centenaire.

Les anciens élèves du collège de Saint-Jérôme pourront se retirer au collège même.

La Commission de l'industrie laitière applique le principe de l'extension juridique du contrat collectif

Une entente entre distributeurs de lait et producteurs de la région de Montréal

Québec, 14 (D.N.C.). — La Commission de l'industrie laitière a décidé d'appliquer elle-même le principe de l'extension juridique du contrat collectif.

Un premier essai a été fait à Montréal et l'on espère qu'il sera couronné de succès. On sait que le principe de la loi adoptée au cours de la dernière session par le gouvernement est de donner force de loi aux ententes intervenues entre associations ouvrières et patrons.

Quand le ministre du Travail et le cabinet jugent opportun d'étendre à toute une industrie les salaires fixés par les patrons et ouvriers ils accordent l'extension juridique.

C'est précisément ce que vient de faire la Commission de l'industrie laitière à Montréal. Les distributeurs de lait et les producteurs se sont rencontrés, se sont entendus sur le prix à payer aux fournisseurs. Il a été entendu que le prix de 81.45 serait payé par cent livres dosant 3.5 de gras. La Commission a trouvé ce prix légitime et a déclaré que ce prix serait en vigueur pour tous les distributeurs de la région de Montréal.

A Québec, on va tenter d'appliquer le même principe. Il est probable que les distributeurs et les consommateurs se rencontreront et l'on s'efforcera d'en venir à une entente prochainement.

Baisse du coût de la vie en juin

L'indice général des prix de détail des loyers et du coût des services est passé de 78.7 en mai à 78.4 en juin, la hausse du vêtement étant plus que contrebalancée par la baisse des produits alimentaires et du combustible. L'indice des prix de détail a baissé de 73.4 à 72.9, mais exclusion faite des produits alimentaires, il demeure stationnaire à 77.9. Lorsqu'on analyse les oscillations de ces deux indices de mois en mois, on voit que les produits alimentaires ont contribué puissamment aux changements récents du niveau des prix de détail.

L'indice général de 46 produits alimentaires a baissé de 68.6 à 67.7, les hausses des oignons, du thé et de la plupart des viandes étant plus que contrebalancées par la baisse du beurre, du lait, des pommes de terre et du sucre.

L'indice du chauffage et de l'éclairage est passé de 87.8 à 87.2 en raison de la baisse du charbon et du bois. Le premier a baissé de 88.8 à 87.7 et le bois de 80.8 à 80.3.

L'indice du vêtement ressort à 70.1 au lieu de 69.9, hausse attribuable notamment au renchérissement des vêtements pour hommes et du drap.

Quant aux divers, l'indice demeure stationnaire à 93.7, la hausse des ustensiles de ménage n'étant pas assez importante pour l'influencer.

La teinturerie domestique

Comment blanchir la laine

On peut employer cinq procédés efficaces — Les avantages du blanchiment au peroxyde d'hydrogène — Le blanchiment au soufre, aux acides, au carbonate de potasse et à l'ammoniaque

Le blanchiment de la laine

(Extrait du livre *La teinturerie domestique*, par M. Oscar A. Bérian, directeur général des Arts domestiques de la province de Québec).

Le blanchiment de la laine ou la décoloration, consiste à enlever à ce textile, préalablement dégraissé, sa coloration jaune naturelle. La laine est décolorée quand elle doit rester blanche ou encore lorsqu'on veut la teindre en nuances claires.

Il y a plusieurs manières de blanchir la laine; nous recommandons les suivantes:

- (a) blanchiment au soufre.
- (b) blanchiment au peroxyde d'hydrogène.
- (c) blanchiment aux acides.
- (d) blanchiment au carbonate de potasse.
- (e) blanchiment à l'ammoniaque.

Blanchiment au soufre

Ce procédé consiste à prendre un récipient en fer dans lequel on dépose des tisons ardents sur lesquels on jette du soufre. Les écheveaux sont suspendus au-dessus du soufre brûlant. On continue le traitement jusqu'à ce que la laine devienne complètement blanche.

Ce blanchiment perd de sa vivacité à la longue et tend à jaunir.

Ces opérations se font dans une grande boîte en métal et en dehors de la maison. Il faut assurer une distance d'au moins deux pieds entre le bas de l'écheveau et le haut du soufre en combustion. Ce gaz dégagé est toxique.

Blanchiment au peroxyde d'hydrogène

Le peroxyde d'hydrogène se décompose en solution neutre ou légèrement alcaline; de l'hydrogène à l'état naissant se fixe alors sur la fibre et brûle sa couleur jaune qui disparaît pour toujours.

L'eau oxygénée est un agent qui détruit sans retour les matières colorantes naturelles de la laine, tandis que traitée au soufre la laine prend toujours une coloration jaunâtre, au bout de quelque temps.

Le peroxyde du commerce, à douze volumes, est employé, étendu de cinq à six fois son volume d'eau de pluie. On ajoute à la solution un peu d'ammoniaque pour lui communiquer une réaction alcaline sensible au papier rouge de tournesol, papier qu'on peut se procurer dans une pharmacie. On immerge ensuite la laine, on la chauffe lentement à une température de 80 à 90 degrés Fahr.

On la laisse à la température ordinaire et on la fait sécher dans le bain, l'espace de dix à douze heures. L'immersion doit être complète, car l'oxygène perd ses propriétés au contact de l'air.

La durée du blanchiment varie de quelques heures à plusieurs jours suivant le degré de coloration de la laine. Quand la blancheur est jugée suffisante, on lave au acide avec de deux à cinq pour cent d'acide sulfurique, on lave de nouveau et on sèche à l'air libre.

Le peroxyde rend de très grands services pour la teinture des laines naturellement très colorées; il rend possible d'obtenir, outre le blanc, des nuances tendres, vives et claires, ce que le blanchiment au soufre ne permet pas de faire, car les laines mêmes désoxygénées se prêtent très mal à la teinture.

Il faut tenir le peroxyde à douze volumes dans un endroit frais. A la chaleur il y aurait danger d'explosion.

Blanchiment aux acides

Cette manière d'opérer consiste à tremper la laine dans une solution d'acide sulfurique à 3 pour cent pendant douze heures; à la passer ensuite dans l'acide chlorhydrique à 3 pour cent et laver à l'eau courante.

Pour ce blanchiment il faut éviter dans le bain la présence de métaux qui décomposeraient en pure perte la solution, et le blanchiment doit se faire dans des baigns en bois ou en fer émaillé.

Blanchiment au carbonate de potasse

Le blanchiment de la laine au carbonate peut s'effectuer de la manière suivante:

Carbonate de potasse, 1 once.

Eau, 10 gallons.

Faire chauffer lentement, sans faire bouillir, plonger la laine. Laver ensuite dans plusieurs eaux. Ce procédé adoucit la laine en la blanchissant.

Blanchiment à l'ammoniaque

Faire tremper la laine durant une heure dans une solution d'ammoniaque à 3 pour cent. Laver ensuite à grande eau.

Remarque

Ne perdons jamais de vue que toutes les préparations et apprêts ne sont que des opérations préliminaires destinées à dépolluer les tissus des substances accidentelles qui accablent la teinture au détriment de la partie fixe et solide.

Il est donc très important de mettre beaucoup de soin à ces opérations.

La semaine prochaine, nous traiterons du lin et de son blanchiment.

Prix de revient du blé

Ottawa, le 11 — L'organisation des fermes expérimentales du Ministère fédéral de l'Agriculture a conduit des expériences et des travaux de démonstration sur un certain nombre de fermes appartenant à des particuliers au Canada.

On loue une étendue de terre d'un cultivateur représentatif, qui s'engage à entreprendre les travaux qu'on lui indique. Ces fermes sont appelées Stations fédérales de démonstration. On y a déjà recueilli beaucoup de renseignements sur le prix de revient des différentes récoltes de la ferme. Par exemple, sur 31 stations de démonstration dans les trois provinces des Prairies, le prix de revient du blé, après la jachère d'été, est en moyenne de \$14.53 par acre, ce qui le met à 63c le boisseau, en évaluant le rendement moyen à 23.2 boisseaux à l'acre.

Le blé cultivé en deuxième récolte après une jachère d'été en Alberta et en Saskatchewan est revenu à \$12.39 par acre, ce qui le met à 76c le boisseau pour un rendement moyen de 16.2 boisseaux à l'acre. Le prix de la jachère d'été, qui est déduit aux deux récoltes de blé dans les chiffres qui précèdent, a été de \$6.97 par acre. Le blé d'une deuxième récolte cultivé sur huit stations du Manitoba a coûté \$14.25 par acre, mais comme le rendement atteignait 21.8

boisseaux par acre, le prix de revient n'a été que de 65c le boisseau. Outre ce prix de revient, il y a les frais de charroi du grain de la ferme à l'élevateur.

Ces frais sont un peu moins élevés que ceux qui ont été obtenus sur les fermes expérimentales fédérales (qui sont présentées sur une autre page du bulletin 159) ou sur plusieurs fermes particulières, également représentées sur une autre page. Ce bas prix de revient sur les stations de démonstration s'explique par le fait que la terre est évaluée à moins élevé, car la plupart des stations sont établies dans des régions où la terre a moins de valeur. Ainsi, tandis que la terre des stations de démonstration était évaluée à \$24 l'acre, la terre des fermes expérimentales était mise à \$42.68 l'acre, et celle des fermes particulières à \$44.66 l'acre. Les autres légères variations s'expliquent par les différences dans le coût de la semence et du battage.

Les herbages

Les recherches systématiques, bien conduites, sur les herbages, leur création, leur soin et leur fertilisation, ont beaucoup ajouté, en ces dernières années, à la somme de connaissances que l'on possède sur cette question et grossi les bénéfices des cultivateurs.

Le tissage domestique

Les textiles et leur nature

Les textiles proviennent de matières animales, végétales et minérales — La laine, sa texture et ses qualités — Tissu extraordinairement résistant

Les textiles

(Extrait du livre *Tissage domestique*, de M. Oscar A. Bérian, directeur général des Arts domestiques de la province de Québec).

On appelle textile toute matière pouvant après préparation, fournir un fil assez fin et assez résistant pour former un tissu.

Nous classerons les textiles en trois groupes:

1. *Matières animales*: Laine, soie, poil de chèvre, poil de vigogne, poil de lama et poil de chameau.

2. *Matières végétales*: Lin, coton, chanvre, ramie, jute, paille, jonc, osier, roseau et la soie artificielle produite par traitement chimique des fibres du bois et du coton.

3. *Matières minérales*: Or, argent, cuivre, platine, aluminium, amiante.

Pour tous ces textiles, quelques-uns seuls nous intéressent tout particulièrement, tels que la laine, le lin et la soie artificielle, produits de notre province, et le coton, produit du sud des Etats-Unis, mais filé chez nous.

La laine

La laine est la partie chevelue, filamenteuse qui recouvre la peau des moutons et de quelques animaux tels que les chèvres, les lamas, les castors. Elle se distingue du poil par sa finesse et les sinuosités qu'elle présente en sa longueur.

Les laines se divisent en deux catégories: les laines de toison qui proviennent de la toison annuelle des moutons, et les laines mortes qu'on enlève de la peau de ces animaux après l'abatage.

Les laines sont aussi classées en deux autres catégories: les laines courtes ou à carder, et les laines longues ou à peigner.

Dans le choix de la laine, il faut tenir compte entre autres choses, de sa finesse, de sa longueur, de sa souplesse, de sa force et de sa douceur. Pour passer à l'état de fil, la laine subit diverses opérations qui sont: le choix, le désinfilage et le lavage, le dégraissage, le battage, le triage, le graissage, le cordage et le filage.

Le choix est généralement fait de la manière suivante: premier choix, les épaules, les flancs; deuxième choix, les reins; troisième choix, les cuisses; quatrième choix, les abats; cinquième choix, le ventre, sur lequel on trouve des parties plus ou moins fines pouvant être jointes au premier choix, sixième choix, le derrière; septième choix, les pattes. L'habitude et l'expérience peuvent seules faire de bons choisisseurs. On observe que le côté sur lequel se couche le mouton, ne fournit pas de laine aussi bonne que le côté opposé.

La laine absorbe à froid la moitié de son poids d'eau sans se modifier; à chaud, elle absorbe beaucoup plus d'eau, s'amollit et se gonfle. Elle conserve avec ténacité les acides étendus et il faut plusieurs lavages pour l'en débarrasser. La laine est un des textiles les plus précieux et possède de grands avantages pour la confection des vêtements et des sous-vêtements.

Ses principaux avantages sont les suivants: la laine absorbe l'humidité et par cette absorption dégage de la chaleur. En versant une chopine d'eau froide sur une livre de laine parfaitement sèche, la température de l'eau s'élève d'environ 43° Fahr. Cet avantage est précieux pour les sous-vêtements, la laine absorbant la transpiration et rendant en échange de la bonne chaleur.

La laine est légère en poids; une fibre de laine pèse moins que toute autre d'égale dimension. La laine retient la chaleur, les poils de la laine captent l'air et l'immobilisent; or comme l'air est un mauvais conducteur de la chaleur, il s'ensuit que le tissu protège contre le froid.

La laine est élastique. Une fibre de laine peut être tendue à plus de la moitié de sa longueur et elle retourne ensuite à sa longueur originale. Les vêtements de laine gardent facilement leurs plis.

La laine est très résistante; un fil de laine peut porter le même poids

qu'un fil d'or. La laine est le textile le plus durable. Des expériences ont permis de démontrer par comparaison, les temps d'exposition qu'il faut pour réduire de moitié la résistance de divers textiles, la supériorité bien marquée de la laine:

Soie naturelle, 200 heures.

Soie artificielle, 900 heures.

Coton, 940 heures.

Lin, 900 heures.

Laine, 1200 heures.

La laine laisse passer les rayons ultraviolets dans une proportion de 15%. La laine est douce au toucher, et c'est le textile le plus facile à teindre.

Nous recommandons donc à nos fermières d'employer la laine et surtout la laine canadienne soigneusement préparée pour le tissage des étoffes du pays.

La laine est naturellement enduite d'une graisse appelée suint, contenue dans sa toison et qu'il faut enlever.

Pour dégraisser la laine, l'emploi d'un savon neutre ou d'une faible liqueur alcaline est indispensable, mais comme les alcalis altèrent les fils de la laine, on ne doit s'en servir qu'en faible solution. L'ammoniaque est l'alcali qui cause le moins de dommages à la laine.

On trouve dans le commerce un produit de dégraissage appelé lyeon, qui possède de grandes qualités de dessouillage. Il est d'une réaction neutre et peut être employé en bain neutre, ce qui en favorise l'emploi pour les fibres délicates. On peut l'utiliser d'ailleurs indifféremment avec les eaux douces ou les eaux dures. C'est un excellent produit de lavage pour la laine. Il convient aussi bien pour le lavage de la laine en bourre que pour celui de la laine en filée et des tissus de laine.

Le lavage des laines s'opère par bains successifs avec rinçage en eau courante. La laine est d'autant mieux disposée à recevoir la teinture que le dégraissage est plus complet.

Pour s'assurer si la laine est parfaitement dégraissée du suint, il suffit d'en sécher une petite quantité, de la déposer ensuite entre deux feuilles de papier buvard blanc, de la presser à chaud; si la laine contient encore du suint, elle tachera le buvard.

La laine fraîchement tondue, se laisse moins bien dessouiller que celle qui est demeurée emmagasinée pendant quelque temps dans un endroit sec. Il semble que le suint devienne soluble à la longue.

Avant d'être mise en armoire, la laine doit toutefois être bien sèche, sans quoi l'oxydation est trop rapide et la laine peut s'échauffer au point de prendre feu. Lorsqu'on veut teindre la laine en couleurs pâles, le blanchiment ou la décoloration devient nécessaire.

L'azote

L'azote qui stimule la végétation des plantes, perd bientôt sa puissance, s'il n'est fortifié avec des phosphates et de la potasse, spécialement les premiers.

Les invasions

de sauterelles et leurs cycles

Dans une causerie donnée au Club Kinsman, à Brandon, Manitoba, le Dr Bird, de la Division fédérale de l'Entomologie, disait que les périodes d'abondance de sauterelles dans l'Ouest sont également celles où l'on voit le plus de poules de prairie parce que les printemps secs sont favorables aux sauterelles tandis que les années humides trouvent une abondance de nourriture. L'histoire des invasions de sauterelles montre que ces invasions se produisent par cycles, associés à des cycles semblables d'années sèches, que ces périodes sèches soient causées ou non par des taches de soleil. Se basant sur ces faits, on estime que l'invasion actuelle de sauterelles se terminera vers l'année prochaine et qu'une autre invasion se produira peut-être en 1943 ou 1944. Le Dr Bird a expliqué comment l'abondance des œufs sert de guide pour prédire une invasion. Il a donné également un compte rendu des moyens répressifs naturels ainsi que des moyens artificiels pratiqués à l'heure actuelle. Il a appelé que les premiers appâts empoisonnés contre les sauterelles ont été imaginés par le M. C. Griddle, à Treesbank, en 1912. Depuis cette époque, le mélange Griddle a été adopté, après avoir été amélioré, par toutes les provinces et tous les Etats. A l'heure actuelle, il se fait encore des essais de nouveaux appâts dans l'espoir d'en augmenter l'efficacité et de diminuer les frais de lutte contre les sauterelles.

La situation agricole

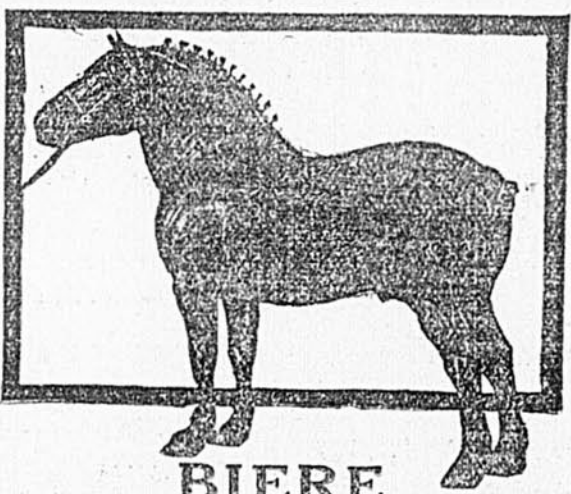
La température sèche cause de nouveau quelque inquiétude dans bon nombre de régions agricoles du pays. En Nouvelle-Ecosse et dans l'ouest du Québec, ainsi que dans un grand nombre de régions dans les provinces d'Ontario, Manitoba, Saskatchewan et Colombie britannique, les cultures ont déjà souffert, notamment le foin et les grains printaniers. Les céréales semées en automne ne se sont pas remises de la sécheresse du mois de mai, et le battage ne produira qu'environ la moitié de la normale. Dans d'autres parties du pays, comme au Nouveau-Brunswick, l'est et le centre du Québec, l'Ontario septentrional et le nord de l'Alberta, les réserves d'humidité varient d'amples à excessives; il faut de la chaleur dans ces districts pour stimuler la croissance.

Traitez les muscles malades

Tout en tenant le cheval à l'ouvrage

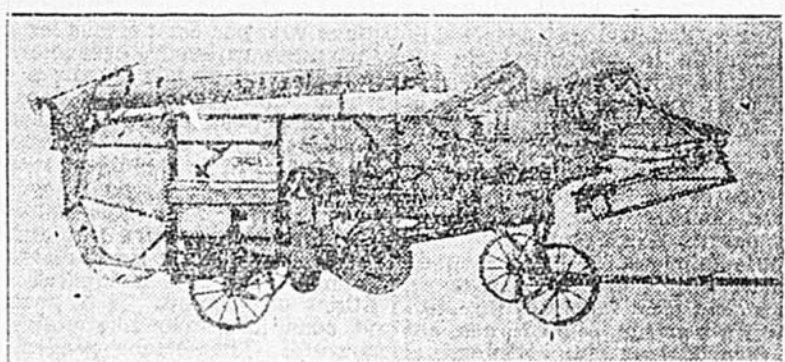
Pas d'arrêt pendant que vous traitez le cheval à la bonne vieille Absorbine, pas d'ampoules ni chute de poil. Réduit les fouritures, éparvins, vesicules et enflures semblables. Antiseptique pour le traitement des gales, irritations, coupures et plaies ouvertes. Adoucesseur, rafraichissant, apaisant. Economique, parce qu'il en faut très peu pour faire beaucoup de bien. Chez tous les pharmaciens. Grosse bouteille, \$2.50. W. F. Young, Inc., immeuble Lyman, Montréal.

Faites usage d'ABSORBINE



BIERE
BLACK HORSE
DAWES

La batteuse DION en acier



Legère: 18 x 26, 22 x 32 Pesante: 22 x 38, 28 x 48

équipée avec 14 coussinets à rouler "Timken"

La batteuse DION a établi sa réputation par son soignée mécanique parfaite, sa grande capacité de séparation, la netteté de son grain reconnu partout, le peu de pouvoir requis, sa facilité d'ajustement, de même que ses prix à la portée de tout le monde.

VOYEZ NOS AGENTS OU ECRIVEZ

DION & FRERE

SAINT-THÉRESE — QUE., CAN.

Feuilleton du Bulletin

La douloureuse victoire par DELLY

VI

Avec l'été, les châteaux et maisons de campagne des environs de Sargé se peuplaient. On se visitait beaucoup, on organisait des sauteries, des pique-niques, des promenades. Mais les jeunes filles de la Hermelière n'y prenaient point part. Ismène était malade; Floriane refusait les invitations en disant qu'elle avait un hiver trop mondain, elle avait besoin de calme et de repos.

Mme de Marges donnait chaque saison deux ou trois réunions, dans le superbe décor du vieux Varamont. Les Jarlier recurent, vers le milieu d'août, une carte les invitant à une garden-party pour la fin du mois.

— Irez-vous? demanda Floriane à Bruno.

— Si se promenaient à pas lents dans le jardin de la Hermelière, ou Mlle Jarlier avait emmené le

riante, en tenant attachés sur lui ces yeux où il croyait voir l'appel d'une âme cherchant la vérité.

Il ne dédaignait pas de coquetter en elle. Son charme lui semblait très naturel et le fond sérieux de sa nature lui apparaissait chaque fois plus indéniable. Il pensait: "Aurais-je le bonheur d'aider à l'évolution de cette âme?" Et une joie lui venait, en songeant ainsi.

Déjà il voyait Floriane croyante, Floriane s'agenouillant pour prier sous les voûtes de Sainte-Cécile. Quelle chrétienne elle ferait, avec cette nature ardente et réfléchie, cette belle intelligence lucide, ce désir de la vérité!

Il venait à la Hermelière avec cette pensée d'apostolat, et il s'enivrait d'elle. Il ne voulait pas s'arrêter au trouble éprouvé parfois près de Floriane, ni à cette grisaille dont elle le pénétrait par sa voix, son regard, son sourire. Il se disait: "C'est la jeunesse. Ce n'est rien. Je suis fort. Et je fais du bien à son âme."

Deux fois déjà, en dehors des séances à la Hermelière, ils s'étaient rencontrés au prieuré. L'heure où le soleil se couche, leurs entretiens ne s'écartaient jamais de la note sérieuse, élevée qui avait été celle de leur première causerie.

Mais en quittant Floriane, Bruno emportait dans son regard ébloui un reflet de cette lumière brillante qui éclairait les yeux de Mlle Jarlier.

A la question qu'elle lui posait, aujourd'hui, il répondit:

— Oui, je vais toujours aux réunions de Varamont. M. de Marges est pour moi un ami très cher et un conseiller.

— Oh! un conseiller! Vous n'en avez pas besoin, sérieux comme vous l'êtes.

Elle riait doucement en le regardant.

— Nous en avons tous besoin, à certaines heures.

— Il est très bien, M. de Marges. Un vrai type de gentilhomme. Quant à sa femme, elle est d'une beauté rare. C'est un excellent ménage, dit-on!

— Admirable.

Floriane se pencha, cueillant un iris jaune. De petits points lumineux, qui perçaient en cet endroit l'ombre de l'allée, dansèrent un instant sur sa nuque et sur ses cheveux fauves.

— Il la convertit, vraiment?

— Oh! tout à fait!

— C'est très beau.

— Elle dit ces mots d'un ton pensif. Son regard devenait clair et rêveur.

— Un homme doit être fier de cette victoire?

— N'est-ce pas? dit vivement Bruno. C'est magnifique, de pouvoir se dire qu'en même temps que le cœur de sa compagne, on a conquis une âme. Henry est un homme heureux.

— Vous l'enviez?

— De cela, oui.

— De cela, seulement? Pas d'autre chose? — pas d'avoir une femme

charmante, qu'il aime et dont il est aimé?

Bruno balbutia:

— Je ne sais... Non, je ne crois pas.

Floriane se tut. Du bout des doigts, elle caressait délicatement la corolle jaune de l'iris. Bruno, un peu oppressé, regardait droit devant lui. Il se demandait avec angoisse pourquoi tant de trouble l'avait saisi, en répondant. Quelque chose s'était-il donc transformé en lui depuis le jour où, sans efforts, sans regrets, il offrait à Dieu son cœur, son être tout entier pour le servir dans la voie du sacerdoce?

Floriane reprit:

— Je crois que nous irons aussi. Ismène va mieux et dans quinze jours elle sera complètement remise, nous l'espérons.

Ils continuèrent de causer, dans une lente flânerie à travers le jardin ombragé. Des abeilles, ivres du suc des fleurs, bourdonnaient autour d'eux. Bruno les écartait de sa compagne. Dans ce geste, sa main froissait sans cesse les cheveux couleur de vieil or qui s'ébouriffaient un peu, et qui sentaient l'ambre mêlé de violette. Floriane riait, protestait gaiement:

— Laissez-

NOUVELLES DES PRIX

CE QUE VOUS ACHETEZ

PRIX DU GROS, PRIS A MONTREAL

FARINE A PAIN		SUCRE		PETROLE	
Première patente	2.60	Granulé, sac en jute	5.30	Imperial Royalite	Le gallon
Deuxième patente	2.25	Granulé, sac de coton	5.30	Barils de bois de 42 gal.	17
Forêt à boulanger	2.20	Cassonade, no 1	5.00	Imperial Royalite	Le gallon
		Cassonade, no 2	4.90	Barils d'acier de 47 gal.	17
FARINE A ENGRAIS		MELASSE (Barbades)		GASOLINE	
Low Grade	1.45	No 1, tonneau de 90 gals	46 1-2	Imperial Three Star	Le gallon
SOUS-PRODUITS DU BLE		No 1, baril de 25 gals	54 1-2	Barils de 7 galons	18
Le char, la tonne				Ethyl	20
Son	23.00	SEL		A ces prix il faut ajouter 6 cts par gallon pour la taxe du gouvernement provincial.	
Gru rouge	24.00	Le sac		ENGRAIS CHIMIQUES SIMPLES	
Middling extra	27.00	Le sac		Par chaux complets, F.O.B. Québec	Le tonne
GRAINS		Le sac		Superphosphate, 16 p. c.	15.50
Avoine C.W. no 2	.52	Sel fin, sacs de 100 lbs	1.75	Phosphate Thomas 16% ass.	\$20.50
Avoine C.W. no 3	.50	Sel fin, sacs de 140 lbs	.90	Muriate de potasse 48%, sac de 200 lbs	\$49.50
Avoine d'alimentation no 1	.48	Sel en pierre, sacs de 50 lbs	.70	Sulfate de potasse 48 p.c., sac de 200 lbs	\$56.00
Orge C.W. no 3	.52	LARD SALE		Sulfate d'ammoniaque, 20 p. c. d'azote, sac de 200 lbs	\$34.50
Blé Northern no 2	.57	Le baril de 200 livres		Nitrate de soude, 15 p.c. d'azote, sac de 100 lbs	\$46.50
Mais argentin	.57	Gras de dos (50 à 60 more.)	35.00		
TOURTEAUX DE LIN		Gras de dos (60 à 70 more.)	33.00		
Le char, la tonne		Gras d'épaule (25 à 35 more.)	32.00		
Première qualité	33.00	SAINDOUX			
		Le sac			
		Tinette de 60 lbs	.09 1/2		
		Seau de 29 lbs	.10		

ANIMAUX VIVANTS

Prix obtenus sur le marché de Montréal
Lundi, le 16 juillet 1934

(Par la Coopérative Canadienne de Bétail de Québec, Ltd.)

PORCS VIVANTS: —		MOUTONS: —	
Porc à bacon, select, 180 à 220 lbs.	\$9.75	Bon, 2 1/2 à 2 3/4 cts la lb; commun, 1 à 1 1/2 cts la lb.	
Prime de \$1.00.			
Porc à bacon, 180 à 220 lbs.	\$9.75		
Porc à boucherie, coupe de 1/2 ct la lb, 160 à 230 lbs \$9.25.			
Porcs légers et à engrais, coupe de 1/2 ct la lb, 120 à 160 lbs \$9.25.			
Porcs lourds, coupe de 1/2 ct la lb, 240 à 270 lbs \$9.25.			
Extra lourds, coupe de 1 ct la lb, 270 lbs et plus \$8.75.			
Truies, 86 à 87.25.			
VEAUX DE LAIT: —			
Choix 4 1-2 à 5 cts la lb.			
Bon, 3 1/2 à 4 1/2 cts la lb.			
Moyen, 3 1/4 à 3 1/2 cts la lb.			
Commun, 2 1/2 cts à 3 cts la lb.			
VEAU DES CHAMPS: —			
Bon, 2 1-4 à 2 1-2 cts la lb.			
Commun, 2 1-4 à 2 1-2 cts la lb.			
AGNEAUX: —			
Bon, 6 1/2 à 7 cts la lb.			

PRIX DE REMISE
Coopérative Fédérée de Québec
A QUEBEC

OEUF		LARD	
A gros	.24	No 1, 90 à 140 lbs	.15 1/2
A moyens	.22	No 2, 140 à 175 lbs	.12 1/2
C	.18	No 3, 170 à 175 lbs	.11
VEAUX ABATTUS ENGRAISSES			
AU LAIT			
Bon	.08		

PRIX DE REMISE
Coopérative Fédérée de Québec
130 rue St-Paul est, Montréal.
(De la semaine finissant le 10 juillet 1934)

BEURRE FRAIS		FROMAGE	
No 1, pasteurisé	.18 3-4	No 1	.09 1-2
No 1, non pasteurisé	.18 1-4	No 2	.08 1-2
No 2	.17 3-4		
FROMAGE COLORE			
No 1	.09 1-2		
No 2	.08 1-2		
Très important: aucune commission ou frais d'emballage à déduire de nos prix de remise de beurre et de fromage.			
* * *			
(Prix de remise de la semaine finissant le 14 juillet, ci-dessous):			
POULES VIVANTES			
A	.15		
B	.13		

Le marché des animaux

Rapport sur le bétail, les veaux, les porcs et les moutons, fourni par la Coopérative canadienne du bétail de Québec, en date du 16 juillet

Arrivages à la Pointe Saint-Charles, lundi, 16 juillet: bétail, 920; veaux, 1,217; porcs, 1,270; moutons, 1,627.

Bétail

Au nombre des bêtes à cornes reçues aujourd'hui il y avait plus de 500 vaches dont une très forte proportion venait de l'Ouest. On estimait que le prix des vaches a subi une baisse d'un bon demi-cent la livre; les meilleures ne se vendaient que \$2.75 à \$3.00 et les bonnes à \$2.50; les vaches d'assez bonne qualité se vendaient aux alentours de 2c., alors que les communes allaient de 1 1/2 c. à 2 c. la livre. Celle qui était destinée à la mise en conserve était payée de 1 à 1 1/2 c. la livre. Il n'y avait que quelques bouvillons en vente et ils rapportaient de \$5.00 à \$5.25 dans le cas des meilleurs sujets, de \$4.00 à \$4.50 pour les bons et de \$3.00 à \$3.75 pour les moins; les bouvillons légers et maigres ainsi que les taureaux légers rapportaient de 1 1/2 à 2c. et jusqu'à 2 1/2 c. Si les expéditions doivent se maintenir fortes nous ne croyons pas que le marché puisse s'améliorer au cours des quelques semaines à venir.

Moutons, agneaux

Il n'y avait pratiquement pas de changement dans les prix offerts pour les moutons ou les agneaux et la demande a été ferme aux prix de la semaine dernière. Les moutons rapportaient de 1 1/2 c. à 2 1/2 c., et même 3c. dans le cas de quelques sujets de choix. Les agneaux se vendaient à 7c. la livre pour les bons sujets et à 5c. pour les sujets communs ou trop légers. Il semble bien que ce prix se maintiendra ferme pour quelque temps. Il vient un peu trop de sujets qui n'ont ni le poids, ni la qualité qu'il faudrait.

Porcs

Les faibles expéditions d'aujourd'hui ont permis aux vendeurs de maintenir leurs prix et même de les faire monter d'un quart de sou à \$9.75 pour les bacons. La demande a été particulièrement forte et tous les porcs étaient vendus presque dès l'ouverture du marché à 8 heures ce matin. Les sujets de choix bénéficiaient de la prime ordinaire de \$1 la tête; les lourds subissaient une coupe d'un demi-sou et les très lourds une coupe d'un sou la livre. Il y a lieu de croire que les conditions actuelles resteront les mêmes pour la semaine et que l'avance d'aujourd'hui se maintiendra quoique les autres marchés canadiens n'aient pas changé depuis mercredi dernier. Les truies se vendaient bien à \$3.00. Les veaux de champs ont été vendus de \$6.00 à \$7.25.

Veaux

Le veau s'est maintenu à peu près ferme aujourd'hui. La demande a été assez bonne quoique, à l'ouverture du marché, on ait éprouvé quelques difficultés à décider les acheteurs à faire leurs achats de bonne heure. Les bons veaux de lait se vendaient de 4 1/2 à 5c. la livre pendant que la majeure partie des veaux de lait se payait de \$3.50 à \$4.00; les sujets communs étaient à \$3.00. Les veaux de champs ont été vendus de \$6.00 à \$7.25.

Le marché des oeufs et de la volaille à Montréal

Tranquille — Le plus grand nombre d'arrivages sont venus de l'Ontario — Les poulets de printemps et les poulets de grill ont légèrement avancé

Rapport pour la semaine terminée le 13 juillet

Voici le rapport sur le marché des oeufs et de la volaille à Montréal, tel que fourni par le service fédéral de l'aviculture, division de l'industrie animale, en date du 13 juillet 1934.

Le marché des oeufs ici est devenu tranquille durant la présente semaine. Les arrivages ont été un peu plus élevés que la demande. Les plus grands arrivages nous viennent de l'Ontario avec quelques charrs, ici et là, des provinces de l'Ouest.

En ce qui concerne les prix du demi-gros, les prix se sont maintenus comme ceci: Catégorie A-Gros, 20c; Catégorie A-Moyens, 19c; Catégorie B, 18c; Catégorie C, 17-18c.

Les grossistes cotent les prix suivants aux producteurs et expéditeurs pour la campagne pour les oeufs non triés: Catégorie A-Gros 19-21c, Catégorie A-Moyens 18-19c; Catégorie B 17-18c; Catégorie C 15-17c livrés caisses renvoyées. Les prix demandés aux détaillants par les marchands du gros sont: Catégorie A-Gros, 24-25c; Catégorie A-Moyens, 22-23c; Catégorie B 20-22c; Catégorie C 20c et un centin additionnel pour les oeufs

empaquetés dans les cartons d'une douzaine.

Prix de détail aux consommateurs: Catégorie A-Gros 23-25c; Catégorie B 24-27c; Catégorie C 21-24c.

Le marché de la volaille vivante se maintient assez ferme. Les arrivages ont dépassé la demande surtout pour la poule vivante. Les poulets de printemps et les poulets de grill ont légèrement avancé. La volaille vivante se vend en gros sur le marché comme suit: 5 lbs et plus 14-15c; 4 1/2-5 lbs 13-14c; 4-4 1/2 lbs, 12-13c; au-dessous de 4 lbs, 10-11c.

Les poulets vivants du printemps se vendent comme suit: 4-5 lbs, 18-20c; 3 1/2-4 lbs 15-17c; 2 1/2-3 lbs 12-14c. Les poulets de grill vivants 1 1/2-2 lbs 10-12c.

Les prix payés aux expéditeurs sont en général de 1-2c au-dessous des prix vendants.

Le marché de la volaille abattue est plutôt tranquille avec un peu de changement quoique une légère tendance à la baisse se montre, surtout pour la volaille gelée pour en stimuler la consommation.

A. R. HEDGECOCK, Inspecteur d'oeufs sénior.

La jachère d'été dépend des attelages employés et des pratiques de culture. Sur la même ferme, il n'y a que très peu de différence entre le coût de la jachère d'été d'une année à l'autre. Si la ferme est très sale et surtout si certaines mauvaises herbes sont présentes, il faut beaucoup plus de travail que si la terre est relativement propre. Le tableau des frais, discutés en détail dans le bulletin du ministère fédéral de l'Agriculture, comprend l'emploi de la terre, des machines, de la main-d'oeuvre à 25c. par heure, et de l'énergie chevaline à 8 c. par heure. — Prix de revient des récoltes de la ferme dans les provinces des Prairies.

Le chardon

La chardon du Canada n'est pas une plante indigène au Canada. Il est d'origine européenne.

La production
avantageuse du grain

Le bulletin du ministère fédéral de l'Agriculture sur le prix de revient des récoltes contient un chapitre intitulé "Budget de la ferme pour la production économique du blé". Ce chapitre, basé sur les renseignements donnés dans d'autres parties du bulletin, représentant les résultats qu'on peut attendre de différents modes d'exploitation des fermes à grain, donne les frais et les revenus probables de différents fermes. Les calculs sont basés sur des modifications suivant les conditions locales que présentent les différents districts mais ils indiquent l'effet de la grandeur de la ferme et du mode d'exploitation sur le prix de revient et le revenu net total. La dimension de la ferme est sans doute un facteur important dans la production avantageuse du grain. La ferme d'un quart de section paraît beaucoup trop petite pour cela; c'est parce que les frais fixes pour le matériel et la main-d'oeuvre sont beaucoup trop élevés, tandis que le revenu obtenu est beaucoup trop faible. Sur une ferme de ce genre où la moyenne de production du blé est de 18 boisseaux à l'acre, le prix de revient du blé serait de \$1.02 le boisseau.

La Filosité des pommes de terre

(Notes des fermes expérimentales)

Il est admis depuis quelque temps que la filiosité du tubercule — une maladie de la pomme de terre — est un fléau dont on doit tenir compte dans la production des pommes de terre de semence au Canada. Lorsque, par exemple, la filiosité attaque les tubercules de semence, elle provoque la dégénérescence des variétés. Les symptômes de la filiosité se développent dans les tiges et dans les tubercules; les plantons affectés germent lentement et la levée des plantes est retardée. Les pieds de tubercules filiosés ont une apparence dressée, les feuilles sont plus petites que d'habitude, elles sont pointues et poussent en formant un angle plus aigu que d'habitude avec la tige principale. Au commencement de la saison elles sont vert foncé et la surface des feuilles est soulevée ou "gonflée" entre les veines, mais ce symptôme s'atténue à mesure que la saison avance. Les feuilles sont très raides, elles sont gondolées aux marges et généralement enroulées vers le haut à la côte médiane. Un observateur superficiel pourrait croire que cet état est causé par l'enroulement des feuilles, mais dans cet dernière maladie les feuilles sont d'une rigidité caractéristique, elles sont parcheminées et cassantes. Les pieds venant des tubercules filiosés produisent des fleurs prématurément et en grande abondance.

Mais la caractéristique la plus significative peut-être de cette maladie, c'est son effet sur les tubercules qui sont plus longs et plus cylindriques que les tubercules normaux, d'un contour inégal et effilé, vers les extrémités. Les "yeux" sont très apparents; ils sont nombreux et ils ont une tendance à former de petites bosses, spécialement chez les tubercules de la variété Irish Cobbler. Les tubercules plus longs et plus cylindriques peuvent développer de fentes de végétation qui se forment lorsque les tubercules sont petits et qu'ils poussent rapidement. Les observations faites au laboratoire du service de la botanique de Charlottetown montrent que la gravité de la filiosité augmente lorsqu'on se sert pour la semence de tubercules venant de pieds affectés.

Voici les moyens préventifs recommandés pour cette maladie:

(1) Servez-vous de tubercules de semence certifiés.

(2) Ne plantez que des tubercules du meilleur type pour la variété en question.

(3) Etablissez une parcelle de semence qui doit être éloignée de 200 pieds au moins du champ de pommes de terre le plus proche.

R. R. HURST, Laboratoire fédéral de pathologie végétale, (Division des fermes expérimentales, Charlottetown, I. P.-E.).

La graine de soja

ELLE PEUT SERVIR

DE SEMENCE

La graine de soja, que l'on veut conserver pour la semence, se récolte généralement à la moissonneuse-lieuse. On fait de petites gerbes, que l'on a soin de ne pas lier trop serrées, surtout lorsque la récolte est coupée avant que toutes les feuilles soient tombées; on met

de tous les regards et les invités de Mme de Marges ne se faisaient pas faute de critiquer cette toilette — d'autant mieux qu'elle seyait admirablement à Floriane.

De la voir ainsi l'objet de l'attention générale, Bruno ressentait une souffrance aiguë. Il devinait les réflexions qui se faisaient et dont quelques-unes, d'ailleurs, étaient déjà parvenues à ses oreilles. Sa pensée se reportait vers les quinze jours qui venaient de s'écouler. Cinq fois, il était allé à la Herminette, trois fois, il avait rencontré Floriane au prieuré. Quelles conversations charmantes, si éveillées! Quel échange de pensées tout intimes! Il lui semblait voir, chaque jour, cette âme faire un pas vers la vérité. Il lui semblait qu'il la tenait, qu'il allait la conduire à Dieu. Elle lui disait: "Parlez encore!" Il est si doux de vous entendre!" Elle l'écoutait avec une sorte de ferveur avide, qui éclairait ses yeux comme une flamme brûlante. Et lui sentait le zèle le dévoter, un peu plus chaque jour. Cette âme, il la voulait. Quelle précieuse conquête elle serait!

Mais aujourd'hui, cette Floriane semblait s'être évanouie. Il n'avait plus devant les yeux qu'une coquette à la main osée qui, tout à l'heure, l'avait en vain regardé lorsqu'il s'était incliné devant elle. Mensonge, alors, sa prétendue lassitude de la vie mondaine? Mensonge, ses

— Mme de Marges est vraiment idéale!

Un jeune officier s'exclama: — C'est admirable d'entendre avouer cela par une jolie femme!

Elle riposta: — Il a des jolies femmes qui sont sincères, Monsieur.

Mais je m'en aperçois, Made-moiselle. Et c'est pour elles un charme de plus.

Elle sourit, en effleurant d'un regard indolent ses admirateurs. Bruno ne se trouvait point parmi eux. Arrivé un peu en retard, il était venu la saluer, puis, la voyant ainsi entourée, il s'était écarté. Maintenant, il causait au milieu d'un groupe d'hommes — ou plutôt il jetait ça et là dans l'entretien quelques monosyllabes. Son attention, malgré lui, ne quittait pas cet autre groupe où, de temps à autre, cascadaient le rire, les éclats de rire, les éclats de rire.

Une sorte d'irritation montait en lui. Ces jeunes gens complimenteurs étaient de ceux dont elle lui avait dit naguère qu'il l'ennuyaient. Cependant, elle ne faisait rien pour se soustraire à leurs hommages. Elle souriait, causait brillamment, les éblouissait tous par son charme subtil. Aujourd'hui sa sœur et elle avaient quitté le demi-deuil. L'année portait une robe de voile blanc à grandes fleurs couleur d'émeraude. Sur ses cheveux ondulés, un petit chapeau de paille verte formait comme deux ailes qui se balançaient à chacun de ses mouvements. Elle était le point de mire

de tous les regards et les invités de Mme de Marges ne se faisaient pas faute de critiquer cette toilette — d'autant mieux qu'elle seyait admirablement à Floriane.

De la voir ainsi l'objet de l'attention générale, Bruno ressentait une souffrance aiguë. Il devinait les réflexions qui se faisaient et dont quelques-unes, d'ailleurs, étaient déjà parvenues à ses oreilles. Sa pensée se reportait vers les quinze jours qui venaient de s'écouler. Cinq fois, il était allé à la Herminette, trois fois, il avait rencontré Floriane au prieuré. Quelles conversations charmantes, si éveillées! Quel échange de pensées tout intimes! Il lui semblait voir, chaque jour, cette âme faire un pas vers la vérité. Il lui semblait qu'il la tenait, qu'il allait la conduire à Dieu. Elle lui disait: "Parlez encore!" Il est si doux de vous entendre!" Elle l'écoutait avec une sorte de ferveur avide, qui éclairait ses yeux comme une flamme brûlante. Et lui sentait le zèle le dévoter, un peu plus chaque jour. Cette âme, il la voulait. Quelle précieuse conquête elle serait!

Mais aujourd'hui, cette Floriane semblait s'être évanouie. Il n'avait plus devant les yeux qu'une coquette à la main osée qui, tout à l'heure, l'avait en vain regardé lorsqu'il s'était incliné devant elle. Mensonge, alors, sa prétendue lassitude de la vie mondaine? Mensonge, ses

Suite à la page 4

Feuilleton du Bulletin

La douloureuse victoire
par DELLY

— Pouvez-vous en douter? Croyez-vous qu'un cœur désillusionné de tout et qui veut vivre pourtant, n'éprouve pas l'influence bienfaisante d'une âme telle que la vôtre? Vous êtes très modeste, Monsieur, mais malgré tout, il faut vous dire que vous êtes d'un immense secours à une âme lasse, qui souffre d'un vide que rien encore n'a pu combler.

Sa main brûlante serrait celle de Bruno. Il eut un de ces éblouissements qui devenaient de plus en plus fréquents, chaque fois qu'il se trouvait en présence de Floriane.

Vous me donnez là une des plus grandes joies de ma vie! dit-il avec une chaleur qui fit trembler sa voix.

— Oh! il faut espérer que vous en aurez d'autres, plus belles encore! Le rire de Floriane résonna, léger, aérien, avec des sonorités très douces. Elle s'écarta un peu, en

digente nouvellement établie dans le pays, et il lui restait à peine le temps nécessaire pour y procéder avant le dîner.

En traversant la place de l'Eglise, il vit sa mère qui sortait de Sainte-Cécile avec Marthe Lohere, la fiancée de Louis. Mme Fervières avait une robe gris argent, et elle semblait ainsi très jeune. Mais une brume demeurait sur ses yeux, une pensée absorbante plissait son front. Un sourire s'esquissa sur ses lèvres, comme appelé de très loin, à la vue de Bruno qui venait vers elle.

Le jeune homme serra la main de Marthe, échangea quelques mots avec elle. Puis Mlle Lohere s'éloigna pour regagner sa demeure.

Bruno demanda: — Vous rentrez, maman? — Oui. Et toi? — Moi, je vais rue des Halles. Une course pour Jacques. Je me suis retardé.

Ils s'avancèrent sur la place, toute blanche sous la clarté brûlante d'un soleil d'orage. Les maisons avaient des mines grillées. Un rosier, le long d'un mur, laissait pendre ses fleurs jaunes, demi-mortes. Mme Fervières ouvrit son ombrelle.

— Qu'as-tu fait cet après-midi, Bruno? — De la musique à la Herminette.

Elle dit: — Ah! — Ses paupières battirent légèrement. Elle tourna un peu la tête

et regarda Bruno qui marchait près d'elle. Le fin profil du jeune homme se dessinait très fermement dans la lumière ardente qui dorait la claire matité de son teint. Le corps svelte avait une allure élégante toute naturelle et les mouvements gardaient toujours une aisance souple, sans recherche. La mère songea: "Il est charmant". Mais aucun orgueil ne gonfla son cœur. Quelque chose cependant frémait sur sa physionomie.

— Qu'avez-vous joué? — Beethoven et Schumann. Mlle Floriane est décidément une admirable artiste, maman.

Cela doit être, pour que tu te déranges ainsi, toi qui jusqu'ici répondais toutes relations mondaines.

Elle souriait. Lui ne vit pas la contrainte de ce sourire et ne perçut pas l'angoisse légère de l'accent.

— Oui, je l'avoue, c'est un plaisir délicieux de l'accompagner et de l'entendre. Je ne connais pas ici de musicienne possédant à ce degré l'art d'exprimer tous les sentiments.

— Et vous causez aussi? — Oui, de choses très sérieuses. Je la crois attirée vers notre foi, maman.

— Elle te l'a dit? — Elle me le laisse entendre. C'est une belle âme sincère.

Mme Fervières dit avec un peu d'ironie: — Depuis si peu que tu la connais, te voilà déjà fixé là-dessus? Il faut plus de temps pour juger une âme, et surtout une âme de femme...

Une enquête sur l'électrification rurale

Pourquoi les cultivateurs optent pour la régie publique des pouvoirs hydro-électriques? — Le questionnaire de l'U. C. C.

M. T.-D. Bouchard, président de l'Assemblée législative, vient de tenir, à travers la province, une série d'assemblées pour démontrer la nécessité de municipaliser et d'étatiser nos ressources hydroélectriques.

M. Bouchard déplore que nos deux grands partis provinciaux aient cru jusqu'ici à la supériorité de l'exploitation de nos pouvoirs d'eau par des compagnies privées; mais il y a longtemps que l'Union catholique des Cultivateurs réclame la régie publique de la production et de la distribution de l'électricité.

D'ailleurs, dans toutes les provinces, les organisations d'agriculteurs furent les premières à suggérer cette formule.

Ainsi, M. Melville-H. Staples, l'historien des Fermiers-Unis de l'Ontario, raconte que plusieurs associations agricoles préconisèrent, dès les premières années du siècle, l'étatisation des services électriques dans la province voisine. En 1906, des représentants de la classe agricole ontarienne, réunis en congrès à Toronto, passèrent une résolution demandant au gouvernement provincial que les possibilités hydroélectriques servent au profit de la collectivité et non à l'enrichissement de quelques particuliers.

Le premier ministre Whitney répondit qu'il partageait l'opinion des associations agricoles et qu'il prendrait leur demande en considération. Pour cette fois, la traditionnelle "prise en considération" fut sérieuse et se réalisa dans une puissante organisation hydroélectrique appartenant au peuple ontarien.

Dans les provinces du Manitoba, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan, des commissions hydroélectriques furent aussi établies à la demande des agriculteurs.

Depuis sa fondation, l'Union catholique des Cultivateurs s'est toujours préoccupée de l'électrification des fermes. En 1930, elle consacra même à cette question toute une demi-journée de son assemblée annuelle. Après discussion sur des conférences prononcées par le Dr Philippe Hamel, MM. Charles Gagné et Adélard Godbout, le congrès adopta une résolution priant le gouvernement provincial de nommer une commission d'experts — qui ne serait pas celle des Services publics — chargée d'élaborer pour notre province un plan coopératif d'électrification comme celui de l'Ontario.

Depuis ce congrès, l'U. C. C., convaincue qu'il est inutile d'attendre des compagnies privées l'électrification des campagnes, a réclaté constamment l'étatisation de la production et de la distribution de l'énergie électrique. Les cultivateurs de la province de Québec sont donc arrivés, un peu en retard, à la même conclusion que leurs confrères des autres provinces.

* * *

Cette attitude de la classe agricole s'explique facilement. Non seulement les agriculteurs doivent payer des taux prohibitifs pour le courant électrique, mais encore construire à leurs frais les lignes de transmission qui conduisent à leurs fermes. Il faut qu'ils déboursent une moyenne de \$500 pour achat de fils, fournitures et moteurs. De plus, selon l'ingénieur Larivière, les installations actuelles des compagnies servent à refaire pour distribuer la force motrice dans les campagnes. L'électrification des fermes en dehors des villages est donc pratiquement impossible dans les conditions présentes.

Il faut que le problème de l'électrification rurale soit réglé le plus tôt possible en tenant compte de l'industrie fondamentale de notre province. La municipalisation peut être une solution pour les villes, mais si tous nos centres urbains organisent leur propre système électrique sans fournir l'électricité en dehors de leurs limites, qui se chargera d'électrifier les campagnes?

L'U. C. C. a donc décidé de faire porter l'enquête annuelle précédant son congrès général sur cette question qui s'impose de plus en plus à l'opinion publique, surtout après les grandes campagnes poursuivies avec tant de succès par le Docteur Philippe Hamel, M. T.-D. Bouchard, président de l'Assemblée législative, le Devoir, l'Action catholique et quelques hebdomadaires indépendants.

Qu'on nous permette de transcrire le questionnaire que nous enverrons ces jours-ci à nos 620 cercles disséminés à travers toute la province et à tous les dirigeants des paroisses rurales:

Toujours à votre service

Vous qui êtes intéressés dans l'industrie laitière:

Nous vendons toutes les machines et ustensiles servant à traiter le lait chez le cultivateur, le laitier et le fabricant de beurre, de fromage et de crème glacée.

Notre service et la qualité supérieure de nos produits sont une garantie de satisfaction.

ADRESSEZ VOS DEMANDES A

B. TRUDEL & CIE

304 PLACE D'YOUVILLE

Montréal.

Tél. MArquette 8067

Casier Postal 484

1. Votre région est-elle desservie par l'électricité?
2. Quelle compagnie fournit le courant électrique dans votre paroisse?
3. Quels taux sont imposés aux consommateurs: a) pour l'éclairage domestique; b) pour l'éclairage commercial; c) pour la force motrice?
4. Combien y a-t-il de cultivateurs dans votre paroisse?
5. Dans combien de fermes de votre paroisse l'électricité est-elle utilisée: a) pour l'éclairage domestique; b) pour laver; c) pour chauffer ou faire la cuisine; d) pour un incubateur ou une éleveuse; e) pour une glacière; f) pour la traite des vaches; g) pour scier du bois; h) pour battre ou cribler le grain; i) pour autres usages, lesquels?
6. Pourquoi un plus grand nombre de cultivateurs ne se servent-ils pas de l'électricité?
7. Les cultivateurs apprécient-ils les avantages de l'électricité sur la ferme?
8. Se serviraient-ils davantage de l'énergie électrique si les taux étaient baissés des deux tiers?
9. Les cultivateurs peuvent-ils compter sur les compagnies privées pour obtenir l'électrification de leurs fermes à des conditions convenables?
10. Quelles raisons les compagnies donnent-elles pour refuser de desservir les cultivateurs de votre paroisse ou de votre rang?
11. Avez-vous à souffrir de difficultés ou de tracasseries de la part de la compagnie qui dessert votre région?
12. Y a-t-il dans votre région des chutes d'eau qui ont été achetées par des compagnies et qui ne sont pas aménagées?
13. Existe-t-il, dans votre paroisse ou votre région, de petites industries qui fonctionnent à l'électricité?
14. Y aurait-il possibilité de faire surgir des industries locales si l'électricité était fournie à des taux avantageux?
15. Comment notre gouvernement provincial pourrait-il favoriser efficacement l'électrification des fermes?
16. Serait-il possible d'organiser des coopératives de cultivateurs qui achèteraient l'électricité en gros des compagnies ou d'une commission hydroélectrique de l'Etat?
17. Pouvez-vous suggérer une autre solution que l'établissement, dans notre province, d'une commission hydroélectrique comme celle de l'Ontario?
18. Auriez-vous l'obligeance de nous adresser des comptes d'électricité, aussi nombreux que possible, de la compagnie qui dessert votre région?

Nous avons déjà reçu de nombreuses adhésions à ce projet d'enquête. Nous voulons recueillir la documentation la plus complète possible sur l'électrification des campagnes. Mais il nous faut la collaboration de tous ceux qui sont intéressés au progrès de l'agriculture.

Nous prions donc les lecteurs du Devoir de nous faire connaître leurs vues sur ce problème en répondant à ce questionnaire.

Albert RIOUX

(Du Devoir, 17 juillet 1934.)

Les municipalités et leurs créanciers

Une nouvelle loi provinciale

Une loi très importante, adoptée à la dernière session, se trouve au chapitre 36 du nouveau statut, 24 George V.

Il s'agit de la loi concernant les conventions des corporations municipales et scolaires avec leurs créanciers.

Par cette loi, une corporation municipale ou scolaire qui est embarrassée dans ses finances par suite du fait que ses emprunts ont été contractés pour des termes trop courts, peut s'entendre avec ses créanciers pour obtenir d'eux des conditions plus favorables, et échapper ainsi, peut-être, à un désastre.

Beaucoup de corporations municipales ou scolaires ont été imprévues, et ont contracté des dettes considérables au moyen d'emprunts sur billets à demande. Elles prévoient que leurs créanciers peuvent réclamer, ensemble, le paiement de leurs billets, ceci embarrasserait fort la municipalité, car cela peut arriver à un moment où il serait à peu près impossible pour la municipalité de négocier un emprunt considérable à long terme.

Cette nouvelle loi donne à la corporation le pouvoir de s'entendre avec ses créanciers et pourvu que le règlement effectué avec eux, soit accepté par les deux tiers d'entre eux, et approuvé par la commission municipale de Québec, il lie tous les créanciers intéressés ainsi que la municipalité.

Plusieurs municipalités seraient intéressées à se prévaloir des dispositions de cette nouvelle loi que nous signalons à leur attention.

Il serait impossible d'expliquer, ici, toutes les formalités exigées par la loi pour mettre à effet ses dispositions quelque peu compliquées.

Nous recommandons donc, aux municipalités qui seraient intéressées, de consulter à ce sujet la Commission municipale de Québec. Ses officiers seront heureux d'examiner l'état de leurs finances et de leur donner à ce sujet les conseils qu'il leur paraîtra.

Cette loi a été passée par la Législature afin de permettre à une municipalité de mettre ordre elle-même à ses finances, et d'éviter ainsi des complications qui pourraient la forcer de se déclarer en

défaut. Lorsque ce malheur arrive à une municipalité, la Commission municipale de Québec est obligée de faire avec les créanciers de la municipalité, un tel arrangement, mais la mise en défaut est onéreuse pour les contribuables et le crédit de la municipalité est affecté pour plusieurs années.

La Commission municipale sait qu'en prêtant son concours à une municipalité qui est assez soucieuse de l'honneur de ses contribuables, se de l'honneur de ses contribuables, elle contribue ainsi au maintien du crédit de cette municipalité et de la province.

Donc que l'on s'adresse à la Commission municipale pour se faire guider dans l'exécution de cette loi concernant les conventions des corporations municipales ou scolaires avec leurs créanciers, 24 George V, chap. 36.

(Du Bulletin des affaires municipales.)

La compressibilité de la laine

PLUS LA LAINE EST MOLLE, PLUS ELLE SE COMPRIME FACILEMENT

Les Laboratoires Nationaux de Recherches ont entrepris une étude sur la cause de la dureté des laines par comparaison aux autres laines de la même finesse, lorsque celles-ci sont tressées. Les échantillons de fil employés, représentant une laine dure et une laine relativement molle respectivement, ont été choisis par des tisserands pratiques et dans chaque cas le fil teint était un peu plus dur que le fil blanc correspondant. En fait, la dureté paraissait être plus prononcée lorsque la laine était teinte. Un appareil a été devisé, permettant de mesurer le degré de compressibilité de la laine. Quatre échantillons de fil d'une dureté différente ont été essayés au moyen de cet appareil et l'on a constaté que la laine était d'autant plus compressible qu'elle était moins dure; en d'autres termes, la compressibilité diminue à mesure que la dureté augmente; plus la laine est molle, plus elle se comprime facilement. On se propose de continuer ces recherches pour trouver les rapports qui existent entre les résultats donnés par cette méthode et les autres propriétés élastiques de la fibre de laine, et pour déterminer l'effet des différents procédés de fabrication.

teaux garnis de rafraichissements. Elle ne lui demanda pas comme Henry de Marges: "Qu'as-tu?" Mais elle le regarda avec un émoi voilé.

— C'est charmant, toutes ces toilettes élégantes au milieu de cette verdure, dit-elle.

— Tout à fait charmant. Le silence tomba entre eux. Trop de pensées occupaient leur cœur; les phrases banales mouraient avant d'avoir été prononcées. Mme Fervière gardait pourtant son air de sérénité lumineuse. Entre ses doigts, elle froissait doucement un fin mouchoir brodé. C'était le seul signe de son émotion cachée.

Henry venait de se rapprocher du groupe qui entourait Floriane. Celle-ci l'appela, et ils causèrent pendant quelques instants. La phononimie de Mlle Jarlier témoignait d'un intérêt très vif. Elle se leva tout à coup avec un geste qui voulait dire: "Allons". En compagnie du châtelain, elle s'éloigna vers une allée du parc.

— M. de Marges va sans doute montrer à Mlle Jarlier le petit lac des Fées, dit Mme Fervière.

Bruno murmura: — Sans doute.

Il suivait des yeux les deux silhouettes élégantes qui se mouvaient dans la lumière ombrée. La robe blanche fleurie de vert ondulant en plis harmonieux, au rythme lent de la marche. Les ailes vertes, à cette distance, prenaient des tons plus doux près de l'or ardent des cheveux. Floriane et M. de Marges

causaient. A tout instant, Henry, plus grand que sa compagne, penchait vers elle sa taille souple. Ou bien la jeune fille levait la tête, et alors son profil apparaissait pendant quelques secondes, avec sa bouche attentive et l'ombre des cils autour de l'oeil.

Bruno le regardait et ne voyait plus qu'eux. Une amertume irritée s'insinuait en lui. Il songeait: "C'est à moi qu'elle aurait dû demander de lui montrer le lac. C'est moi qui lui en ai conté la légende, l'autre jour. Mais non, elle aime mieux avoir pour cicérone le comte de Marges, ce grand seigneur très séduisant."

Jamais de telles pensées n'étaient venues à l'esprit de Bruno. Il avait trop l'habitude de surveiller sa conscience pour ne pas se reprendre aussitôt et s'emouvoir de pareil écart. Avec stupefaction, il se demanda: "Pourquoi ce mécontentement contre elle, contre lui? Il est très naturel qu'Henry, le maître de maison, montre à une invitée son domaine, et Mlle Jarlier devait s'adresser à lui plutôt qu'à un autre, sachant qu'un propriétaire est toujours flatté de l'attention apportée par ses hôtes à ce qui lui appartient."

Précédant à un pas de distance, une sauterelle s'organisait. Louis passa, ayant à son bras sa fiancée. Il courait. La même joie tranquille était sur son front et dans les yeux de Marthe.

Le lait et la crème

Une délégation de cultivateurs demande que le règlement municipal ne soit pas modifié

Une délégation de l'Union Catholique des Cultivateurs, section de Montréal-Sud, s'est présentée hier auprès du comité exécutif pour protester contre la demande formulée le 13 juin par une délégation auprès du comité exécutif, pour l'émission de permis de vendre ou livrer de la crème et du lait au domicile des citoyens. M. le Dr A. Pratle, du service de santé, accompagnait la délégation.

On a invoqué les arguments déjà apportés par le Dr Boucher, surintendant du service de santé, contre l'octroi de tels permis: il serait à peu près impossible d'empêcher le colportage de crème non pasteurisée et non inspectée si on autorisait ce genre de livraison; il faut protéger les cultivateurs locaux de places aux marchés publics; cela favoriserait la vente clandestine, la fraude et le commerce illicite au préjudice des bons producteurs de crème qui fréquentent les marchés; il y a actuellement une amélioration de cent pour cent chez nos producteurs et grâce à la surveillance exercée par les inspecteurs, les producteurs sont en mesure d'offrir sur les marchés de Montréal une crème de même consistance, douce, contenant au delà de 35 pour cent de gras et pouvant être fouettée, et qu'ils vendent à des prix convenables.

La résolution adoptée par la section et soumise au comité par la délégation demande en conclusion que le règlement ne soit pas modifié. La délégation a déclaré avoir recueilli en faveur de sa résolution les signatures de tous les locataires de places à Bonsecours, moins quatre, de ceux du marché Atwater, moins deux; et de ceux du marché Jean-Talon, moins un.

Numéros de bassins et de barattages

Un détail important des règlements modifiés de la Loi de l'industrie laitière au sujet de l'exportation du fromage et du beurre est que tous les fromages et tous les emballages contenant ces produits doivent être marqués du numéro du bassin pour le fromage et du numéro du barattage pour le beurre. Ces numéros vont en série

consecutive pendant l'année civile, en commençant avec le numéro 1 sur les paquets de beurre et le numéro 100 sur les fromages et les emballages de fromage. Il est à craindre que les lois soumis au classement et qui ne portent pas le numéro du bassin ou du barattage ne subissent un retard considérable. Il en serait de même pour ceux qui sont marqués irrégulièrement.

Le classer ne peut imposer à sa discrétion une amende de vingt-cinq cents sur chaque caisse qui n'est pas marquée suivant les règlements et aucun certificat d'exportation ne sera délivré tant que cette amende n'est pas payée.

La colonisation dans le nord-ouest de la province

927 FAMILLES ÉTABLIES EN VERTU DU PLAN GORDON

D'après des statistiques compilées par le Bureau de colonisation du Canadian National il a été établi à date, dans le nord-ouest de la province de Québec, en vertu du plan Gordon, 927 familles, ce qui représente en tout 5225 personnes. Sur ce nombre 3295 ont été établies en 1932-33 et 2230 en 1933-34. Dans le seul village de LaFerté, 170 familles se sont établies.

En plus de la colonisation faite en vertu du plan Gordon la Société de colonisation du diocèse de Québec, dont le patron est S. E. le cardinal Villeneuve et le président Mgr Auguste Boulet, supérieur de l'École d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière, a obtenu du gouvernement provincial le canton Roquemore où on a déjà commencé le défrichement de 150 nouvelles terres.

Si remarquables qu'ils soient ces chiffres ne donnent qu'une idée partielle de l'importance du mouvement du retour à la terre qui semble s'accroître de jour en jour comme en témoignent les centaines de demandes envoyées chaque mois par les aspirants colons aux bureaux de colonisation de la province de Québec.

Perception des taxes scolaires

Nous croyons utile de reproduire ici, pour l'information des officiers des municipalités, un nouvel article de la Loi de l'Instruction publique qui les concerne.

Il s'agit de la loi 24 George V chapitre 40, qui se lit comme suit: L'article 399 de la Loi de l'Instruction publique (Statuts révisés, 1925, chapitre 133.) est remplacé par les suivants:

"399. Le secrétaire-trésorier de ce conseil municipal doit inscrire dans un livre ou registre spécialement et exclusivement destiné à cette fin, les taxes scolaires ainsi perçues, lesquelles ne peuvent être employées par une corporation municipale pour quelque objet que ce soit.

Le secrétaire-trésorier dudit conseil municipal est, en outre, tenu, au fur et à mesure de la perception des taxes scolaires, d'en faire le dépôt au nom et au crédit de ladite commission, dans une banque légalement constituée, de la localité, ou, si telle banque n'y existe pas, de la localité la moins éloignée.

"399a. Nonobstant toute disposition à ce contraire, est coupable d'une infraction et passible, en sus du paiement des frais, d'une amende n'excedant pas deux cents dollars, et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement n'excedant pas six mois, quiconque, directement ou indirectement, contrevient, aide à, tente de ou fait contrevient aux prescriptions de l'article 399 de la présente loi."

(Du Bulletin des affaires municipales.)

La poule couveuse

Certaines poules sont prises de la fièvre de couver, mais elles ne font pas des couveuses fidèles; elles abandonnent leur nid juste au moment où elles ont l'air de vouloir se mettre au travail. D'autres sont si maladroites qu'elles cassent presque tous les oeufs qui sont dans le nid. On fera bien de surveiller les couveuses, et si une poule n'est pas sûre, d'en mettre une autre à sa place immédiatement. Presque tous ceux qui ont essayé de se servir de poules pour l'incubation connaissent les bizarreries des couveuses, et tous les ennuis que l'on a quand on se sert des moyens naturels sans système. On peut cependant éviter presque tous ces ennuis quand on suit un système et que l'on prend ses précautions d'avance. Ce système existe. Il est expliqué par M. F. C. Elford, aviculteur du Dominion, dans une édition révisée d'un bulletin sur l'incubation naturelle, publié par le ministère fédéral de l'Agriculture. On peut se servir de poules pour l'incubation sans avoir d'ennuis, il se casse peu d'oeufs et on a un contrôle presque parfait sur la poule couveuse. Sous ce système en faisant deux essais, on tient les nids toujours occupés, la capacité d'incubation de la poule est améliorée et l'on fait une grande économie de travail, car il suffit d'une demi-heure de surveillance par jour.

Fatiguée le matin

Monsieur J. Cartozzo, d'Algers, La., écrit: "Ma fille souffrait de maux d'estomac et se sentait fatiguée le matin dès son réveil. Le Novoro du Dr Pierre la soulagea de ces maux. Cette médecine de plantes, digne de confiance, stimule les fonctions de l'estomac, facilite la digestion et augmente l'appétit. Elle est seulement fournie par des agents locaux désignés par le Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill. Livré exempt de douane au Canada.

TABLETTES TOUSSINE POUR LES CHEVAUX

Contre: Toux, Gorge, Bronchite et Souffle. Excellentes aussi pour donner l'appétit, renforcer, purifier le sang et faire muer. Elles débarrassent aussi des vers. Pourquoi vous exposer à perdre votre cheval pour la modique somme de 50¢? Une bouteille de Toussine prime le printemps et l'automne assure la santé de votre cheval.

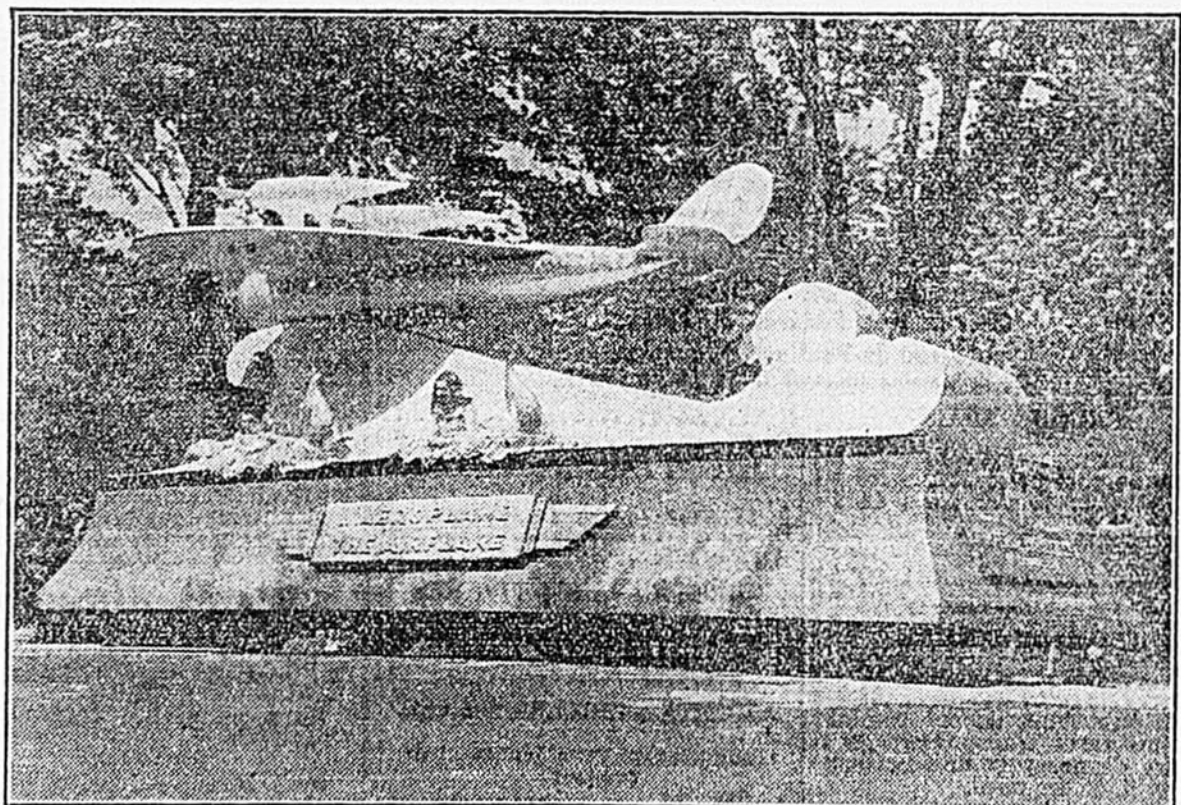
Expédies FRANCHES sur réception du prix: \$0.50 la bouteille. En vente aussi à Québec, à la Pharmacie Brunet, rue St-Joseph.

Dr JOS. CONTOIS, St-Barthélemy, P.Q.

INVENTIONS

Demander le Manuel traitant des Brevets, marques de commerce, etc. MARION & MARION, 3259, rue Université, Montréal.

LA PARADE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE, A MONTREAL "L'AEROPLANE"



L'un des chars allégoriques les plus intéressants de la parade qui a eu lieu à Montréal, à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, était celui de l'aéroplane; il faisait partie d'une série illustrant les anciens et les nouveaux modes de transport.

Le char allégorique "l'aéroplane" représentait un avion ultra-moderne aux lignes élancées, avec moteurs jumeaux, hélices en mouvement, etc. Il a été entièrement construit dans les ateliers de l'Imperial Tobacco Company par des Canadiens.

encore, le sourire énigmatique des lèvres rouges?

Un frémissement courut en lui. Il se demanda: "Qu'ai-je donc?" Et il se leva, sans s'apercevoir que sa mère le regardait. Il fallait qu'il remuât, qu'il secouât ses nerfs tendus.

— Je vais marcher un peu, dit-il. — Oui, c'est cela. Va, mon enfant.

Mme Fervière le regarda s'éloigner. De multiples petits plis se formaient autour de ses yeux, qui étaient tristes et inquiets. La vieille Mme Augé, assise près d'elle, lui parla, et elle répondit d'une voix tranquille, en froissant toujours légèrement le mouchoir brodé. Elle souriait, mais des lèvres seulement, et en s'y obligeant. Toute sa pensée était ailleurs.

Au passage, le docteur Harte prit le bras de Bruno.

— Si nous allions faire un tour? J'en ai assez de voir tourbillonner. Et vous?

— Moi, j'en ai trop.

Le docteur le regarda d'un air amusé.

— Vous dites ça avec une conviction! Décidément, vous n'êtes pas mondain!

— Pas du tout. C'est stupide, toutes ces fêtes, et j'allais précisément m'égayer un peu dans le parc. Eh bien! Égarons-nous de compagnie, voulez-vous?

Bruno acquiesça avec empressement. Il aimait mieux se perdre seul avec ses pensées, s'éloigner

dans la conversation, remettre à plus tard l'examen qu'il savait inéluctable — l'examen de son âme troublée où tant d'impressions étranges s'étaient heurtées cette après-midi.

Quand ils revinrent, après une longue flânerie sous les futaies caressées par la lumière qui se mourait, les hôtes de Varlaumont commençaient de prendre congé. Floriane riait au milieu d'un groupe de jeunesse. Elle offrait toute la vivante blancheur de son visage à la clarté du soir et à la brise rafraîchissante qui apportait les parfums des jardins. En apercevant Bruno, elle vint à lui, de cette allure à la fois nonchalante et décidée qui lui était particulière.

— Vous faites le beau ténébreux? dit-elle avec un léger sourire d'ironie.

Il se raidit contre l'émotion frémissante qu'il sentait venir et riposta avec un peu de sécheresse: — Accusation! Mademoiselle. Mais les amusements mondains ne sont guère mon fait et je leur ai préféré une promenade dans ce parc superbe, dont je ne me lasse pas.

— Superbe, en effet. M. de Marges m'a montré ce lac dont vous m'avez conté la légende. Nous avons beaucoup parlé de vous. Il m'a appris que vous deviez ce nom de Bruno, qui me semble si délicieusement vieillot, à un frère de

Suite à la page 5

***** Feuilleton du Bu letin *****

La douloureuse victoire

par DELLY

aspirations vers une existence sérieuse, et son intérêt en apparence chaque jour plus vif pour les questions religieuses? Mensonge aussi, tous ces mots, tous ces soupirs, toutes ces confidences?... Tout, tout! Elle n'avait vu là qu'un amusement de plus, un petit amusement de dilettante. Aujourd'hui, elle en était lasse. Avec un tranquille dédain, elle mettait Bruno de côté.

Il essayait de se dire: "Non, non, ce n'est pas possible! Elle était vraiment sérieuse, quand elle me parlait ainsi". Il se remémorait les heures passées près d'elle, dans l'intimité du petit salon où flottaient le parfum de Floriane, ses yeux de physionomie, ses regards, ses sourires. De tout cela, qui l'endormait en une lente et progressive ivresse, à chacune de ses rencontres avec Floriane, il se grisait de nouveau le souvenir en la regardant,

tandis que tout son être moral trébuchait sous l'étreinte d'une souffrance inconnue.

— Tu me parais bien distrait, mon cher ami! lui dit Henry de Marges tandis que tous deux, un peu plus tard, se trouvaient un instant seuls.

— Non... oui, c'est possible. Le pénitent regard d'Henry l'enveloppait.

— Qu'as-tu?

— Mais rien.

Henry eut un geste qui signifiait: "Je n'en crois pas un mot". Mais il n'insista pas. Bruno s'éloigna, alla orner sur les pelouses, armée par des amis, causant quelques minutes avec le même air absent et toujours regardant vers ce point où les ailes vertes s'agitaient doucement sur des cheveux fauves.

Il finit par aller s'asseoir près de sa mère, au moment où les domestiques circulaient avec les pla-

